



**STRATEGIE GENRE**

**VISANT A RENFORCER LA PARTICIPATION ET  
L'INFLUENCE DES FEMMES AU SEIN DES PARTIS  
POLITIQUES AU BURKINA FASO**

**JUILLET 2020**

## Table des matières

<i>Table des matières</i>	<i>i</i>
<b>1. Introduction</b>	<b>1</b>
<b>2. Obstacles à la participation des femmes en politique</b>	<b>2</b>
2.1. Les normes genrées	2
2.2. Le manque de confiance en elles	2
2.3. La faiblesse des ressources financières	2
2.4. La charge des tâches ménagères et des enfants	2
2.5. Le caractère “sale” de la politique	2
2.6. Certains hommes font obstacle aux femmes	3
<b>3. Objectifs de la stratégie genre</b>	<b>3</b>
<b>4. Activités pour atteindre les objectifs</b>	<b>5</b>
4.1. Activités liées à l’objectif spécifique 1 :	5
4.2. Activités liées à l’objectif spécifique 2 :	5
4.3. Activités liées à l’objectif spécifique 3 :	7
4.4. Activités liées à l’objectif spécifique 4 :	8
4.5. Activités liées à l’objectif spécifique 5 :	10
4.6. Activités liées à l’objectif spécifique 6 :	11
<b>5. Mise en œuvre de la stratégie</b>	<b>11</b>
<b>6. Contexte de l’élaboration de la stratégie genre</b>	<b>11</b>
<b>7. Diagnostic des inégalités de genre au Burkina Faso</b>	<b>14</b>
7.1. Inégalité de représentation dans les institutions politiques	14
7.2. Inégalité dans les postes de responsabilité au sein des partis politiques	14
7.3. Inégalité d’accès aux connaissances, et informations et instruments politiques	14
7.4. Inégalité dans le positionnement sur les listes de candidature	15
<b>8. Les fondements de la stratégie genre</b>	<b>15</b>
8.1. Les engagements internationaux et nationaux	15
8.2. L’approche basée sur les droits humains	16
<b>9. Conclusion</b>	<b>18</b>

## 1. Introduction

La présente stratégie genre a été élaborée pour impulser des changements visant une meilleure participation numérique et qualitative des femmes en politique au Burkina Faso. Elle a été rédigée dans le cadre du projet *Empowering Women in Politics* (EWIP) mis en œuvre depuis juillet 2019 par l'Institut pour la gouvernance et le développement (IGD) et la Fondation internationale du parti du centre suédois (CIS). Le projet est financé par l'Agence suédoise de coopération au développement international (ASDI).

La représentation politique des femmes reste généralement faible en Afrique subsaharienne. En Côte d'Ivoire et au Burkina Faso, seulement 11% des députés sont des femmes. Dans les pays où des sièges sont réservés aux femmes, la proportion est un peu plus élevée, par exemple 22% au Kenya et 34% en Ouganda (source : UIP). Cependant, l'influence réelle des femmes même lorsqu'elles occupent des postes de décision a également tendance à être inférieure à celle de leurs collègues masculins. Les réformes légales comme les quotas, même si elles sont essentielles, ne suffisent pas pour atteindre la parité dans l'accès aux instances de décision. D'autres enjeux sont en cause, comme le statut socio-culturel des femmes et ses conséquences comme la pauvreté et l'analphabétisme féminins. Dans les traditions socioculturelles d'Afrique sub-saharienne, la femme est généralement perçue comme un être inférieur à l'homme.

En outre, la division sexuelle du travail confine la plupart des femmes aux tâches domestiques et maternelles qui sont très contraignantes et leur laissent peu de temps à consacrer à l'action politique ou à toutes autres activités productives. Pourtant, la pleine participation des femmes dans la vie politique est un élément essentiel dans le développement et la consolidation démocratique. Pour que les femmes puissent décider de s'engager en politique malgré tous ces obstacles et pour qu'elles puissent les dépasser afin d'avoir plus d'influence en politique, les femmes ont besoin d'être encouragées et coachées. Ceci doit d'abord passer par une volonté politique des responsables des partis politiques.

Il est admis que :

- la participation de la femme dans la vie politique a un impact à la fois sur la diversité des problèmes politiques pris en compte et sur les types de solutions proposées ;
- plus le nombre de femmes élues est élevé, plus les décisions politiques prises vont dans le sens de la qualité de vie ;
- la participation des femmes à la vie politique a de profonds impacts positifs et démocratiques sur les communautés, les organes parlementaires, les partis politiques et la vie des citoyens. Elle contribue également à l'avancée de la démocratie ;
- la vitalité et la valeur de la démocratie au Burkina Faso dépendront de la place et du rôle qui seront réservés aux femmes et aux hommes.

C'est dans ce contexte que la stratégie genre est proposée aux partis politiques en vue d'améliorer l'égalité entre les sexes dans toutes les dimensions de la vie politique.

Le présent document commence par une revue des obstacles spécifiques que sont confrontées les femmes en politique. Il présente ensuite les six objectifs spécifiques de la stratégie, objectifs qui devront permettre de dépasser ces obstacles. Par la suite, le document passe en revue les activités qui permettront d'atteindre les objectifs et indique les grandes lignes qui devront orienter la mise en

œuvre. Il passe ensuite au contexte, y inclus les inégalités existantes, les engagements internationaux et nationaux, avant de passer à la conclusion.

## **2. Obstacles à la participation des femmes en politique**

### **2.1. Les normes genrées**

La tradition, la religion et d'autres pesanteurs socio-culturelles font que dans la tête des gens, un politicien est un homme. Beaucoup pensent que la femme n'est pas faite pour être leader. Il existe peu de modèles féminins. Cela constitue un frein réel à la percée des femmes.

Les femmes sont souvent considérées comme inférieures à l'homme et doivent constamment prouver leurs compétences. Souvent, les femmes ne sont pas vues comme de vrais politiciens. Elles sont généralement cantonnées à la section des femmes et restent sous-représentées dans le parti lui-même.

Une femme est vue comme représentant toutes les femmes. Quand une femme échoue, on dit "Voilà, les femmes ne savent pas gouverner !" Alors qu'un homme ne représente que lui-même. Un homme qui échoue ne fait pas critiquer tous les hommes. Toutes ces attitudes sont basées sur les normes genrées traditionnelles qui représentent les leaders comme des hommes.

### **2.2. Le manque de confiance en elles**

La principale conséquence des normes selon lesquelles une femme ne doit pas s'engager en politique et de l'absence de modèles féminins en politique est que les femmes manquent de confiance en elles. Elles hésitent généralement à se lancer à moins d'être vraiment sûres de réussir. Cela fait qu'elles refusent souvent des postes de leadership.

### **2.3. La faiblesse des ressources financières**

Les femmes ont généralement moins de revenus que les hommes et dépendent souvent financièrement des hommes. Les femmes sont très engagées dans leur travail, mais il s'agit souvent de petites professions. Il est difficile pour une femme d'avoir la disponibilité de fonds nécessaires pour soutenir un engagement politique, qu'il s'agisse de cotisations en faveur du parti en tant que membres actives et surtout des investissements plus importants (caution, frais de campagne) demandés par une candidature.

### **2.4. La charge des tâches ménagères et des enfants**

Les nombreuses charges liées au foyer, à la famille, à la cuisine et au ménage laissent peu de temps aux femmes pour des activités politiques. De plus, les réunions ont souvent lieu le soir et le weekend ce qui complique encore plus les choses pour les femmes.

### **2.5. Le caractère "sale" de la politique**

L'atmosphère agressive de la politique et les phénomènes comme le harcèlement sexuel, la corruption, la violence morale, voire physique, font que beaucoup de femmes refusent de s'y engager. La désapprobation, voire l'interdiction par la famille

Cette désapprobation est une conséquence aussi bien des normes genrées que du caractère "sale" de la politique. Elle empêche beaucoup de femmes de s'engager en politique

## 2.6. Certains hommes font obstacle aux femmes

Ceux qui ont le pouvoir (généralement les hommes) font généralement tout pour le garder et bloquent ainsi l'ascension des femmes.

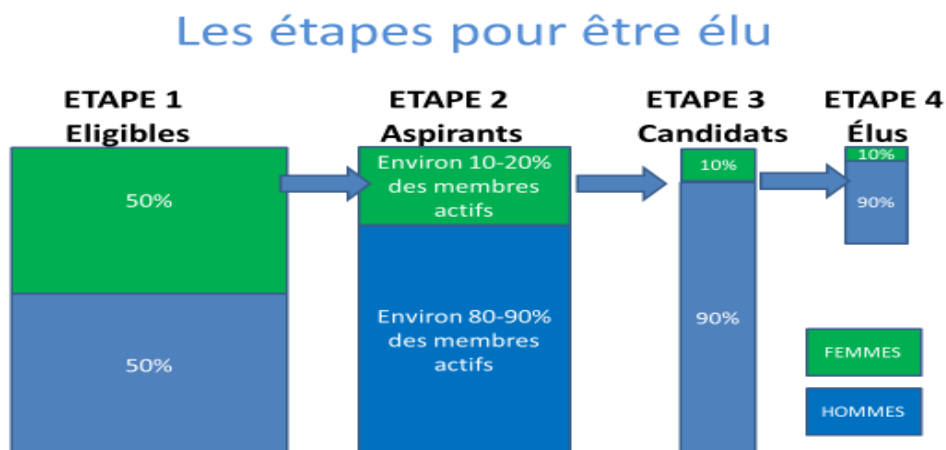
En conclusion, la conséquence de ces obstacles est que les femmes sont beaucoup moins nombreuses que les hommes à intégrer les partis politiques. De plus, les femmes qui s'engagent malgré tout dans les partis politiques sont en majorité moins actives que les hommes. En effet, les femmes militantes ont tendance à participer aux grandes manifestations des partis mais pas toujours aux réunions, qui se tiennent souvent à des moments peu compatibles avec l'accomplissement des tâches ménagères. Or, en dehors des contributions financières, ce qui favorise la progression interne est la participation assidue aux réunions et activités du parti. Enfin, les femmes sont en majorité plus timorées que les hommes et hésitent souvent à accepter des postes de leadership même quand on le leur propose.

L'objectif de cette stratégie genre visant à renforcer la participation et l'influence des femmes au sein des partis politiques au Burkina Faso est justement de proposer des actions qui permettront aux femmes de dépasser ces obstacles et atteindre leur plein potentiel.

## 3. Objectifs de la stratégie genre

L'objectif général de cette stratégie genre est de renforcer la participation et l'influence des femmes en politique à travers, d'un, le recrutement accru de femmes dans les partis politiques et, de deux, le renforcement de la participation active des membres féminins actuels.

En effet, si nous voulons que plus de femmes soient élues, nous devons travailler sur toutes les étapes précédentes. Pour avoir 50% de femmes élues, il faut en gros 50% de candidates, bien placées sur les listes.



Tant que seuls 10 à 20% des membres actifs sont des femmes, il n'est pas étonnant que seuls 10 à 20% des candidats soient des femmes. Et tant que seuls 10 à 20% des candidats sont des femmes, il n'est pas étonnant que seuls 10 à 20% des élus soient des femmes. Pour changer la donne, il faut donc recruter beaucoup plus de femmes dans les partis politiques et renforcer la participation active des membres féminins afin que plus de femmes aspirent à être élues.

La présente stratégie visant à renforcer la participation et l'influence des femmes au sein des partis politiques au Burkina Faso se décline en six objectifs spécifiques que sont :

**Objectif spécifique 1 : Le genre est pris en compte systématiquement dans les documents, décisions et activités du parti.**

Le travail pour l'égalité des sexes doit commencer par les documents orientant les actions des partis. Pour assurer une véritable intégration de l'aspect genre, il est indispensable de le prendre en compte non seulement dans les documents statutaires du parti mais aussi dans la conception, la planification et la réalisation de toute activités

**Objectif spécifique 2 : Le nombre de membres féminins dans le parti a augmenté.**

Tant que les femmes ne constituent qu'une petite minorité des membres actifs, l'égalité des sexes ne peut être atteinte. En effet, si on veut 50% de femmes dans les instances dirigeantes et 50% de femmes sur les listes électorales, il faut que 50% des membres actifs soient des femmes. Recruter beaucoup plus de femmes dans les partis politiques constitue donc une priorité absolue.

**Objectif spécifique 3 : La participation des femmes dans les activités du parti est plus active.**

Tant que les femmes militantes sont moins actives et plus timorées que les hommes militants, l'égalité des sexes ne peut être atteinte. Il est nécessaire de renforcer la participation active des membres féminins pour que plus de femmes aspirent à être dirigeantes et à être élues. Au-delà du recrutement, il s'agit donc de retenir les femmes dans les partis politiques et de favoriser leur engagement et participation active.

**Objectif spécifique 4 : La représentation des femmes dans les instances décisionnelles et sur les listes électorales des partis est accrue.**

L'égalité des sexes implique une égale représentation des femmes dans les instances décisionnelles et sur les listes électorales. Sans la prise en compte des points de vue des femmes à tous les niveaux de la prise de décision, les objectifs d'égalité, de développement et de paix sont impossibles à réaliser.

**Objectif spécifique 5 : Les membres masculins sont plus réceptifs aux besoins spécifiques des membres féminins.**

Tant que les hommes ne sont pas acquis à la cause des femmes, l'égalité des sexes ne peut être atteinte. Les membres masculins en général et les dirigeants en particulier doivent être conscients des obstacles auxquels font face les femmes qui s'engagent en politique, et être plus réceptifs aux besoins spécifiques des femmes. Les hommes doivent être davantage impliqués dans les stratégies pour l'égalité des sexes. Il est d'une importance cruciale que tant les hommes que les femmes s'impliquent dans l'atteinte de l'égalité des sexes. Tous deux doivent s'investir dans l'optique de mettre un terme aux inégalités au sein de la société et admettre qu'ils assument sur ce plan une responsabilité partagée.

**Objectif spécifique 6 : Un système efficace et adéquat de monitoring et d'évaluation du genre est instauré.**

La mise en œuvre des activités de la stratégie genre devra être soumise à un dispositif de suivi et d'évaluation afin de s'assurer de l'accomplissement des résultats visés. Le suivi-évaluation doit être envisagé comme un système intégré de réflexion continu et de communication qui doit être planifié, géré et doté de moyens adaptés.

## 4. Activités pour atteindre les objectifs

### 4.1. Activités liées à l'objectif spécifique 1 :

**Le genre est pris en compte systématiquement dans les documents, décisions et activités du parti**

#### **Activité 1.1 : Intégration du genre dans les documents fondamentaux du parti (statuts, règlement intérieur, manifeste, programme etc.) et adoption de nouveaux documents (stratégies, politiques etc)**

L'intégration du genre dans tous les documents du parti permettra de faire de la question du genre une priorité, une nécessité et non un principe facultatif. Il s'agira dans un premier temps d'analyser les documents fondamentaux du parti afin de dégager les insuffisances en termes de prise en compte du genre et de formuler des propositions afin de les rendre genre sensibles.

Liste non exhaustive d'actions à entreprendre :

- Intégrer systématiquement les questions liées au genre et à l'égalité des sexes dans tous les documents du parti, notamment dans les programmes/projets de société du parti.
- Genrer les statuts et le règlement intérieur du parti (par ex. inclure un quota genre pour les instances dirigeantes)
- Adopter une politique/stratégie pour attirer, maintenir et promouvoir les femmes au sein du parti.
- Adopter un plan de renforcement des capacités des membres femmes.
- Adopter une politique contre le harcèlement sexuel (et l'appliquer, y inclus sanctionner les coupables)
- Proposer des réformes répondant aux préoccupations des femmes (*l'autonomisation financière de la femme, lutte contre la violence sexiste, accès à la contraception et autres droits reproductifs, promotion de l'égalité des sexes dans l'accès à la justice, le travail, les droits fonciers, la sécurité sociale, les successions...*)

#### **Activité 1.2 : Elaboration, édition et diffusion d'une grille d'analyse genre**

La grille d'analyse genre est un outil indispensable pour évaluer l'intégration de la dimension du genre dans les documents, décisions et activités du parti. Elle vise à s'assurer que le genre est pris en compte dans toute action entreprise par le parti politique. L'édition et la diffusion de la grille d'analyse genre visent à la rendre disponible auprès de tous les acteurs qui désirent la mettre en œuvre.

### 4.2. Activités liées à l'objectif spécifique 2 :

**Le nombre de membres féminins dans le parti a augmenté**

#### **Activité 2.1 : Mise en place de cellules de recrutement des femmes et jeunes filles nationale et régionales avec des objectifs précis dans le temps.**

Il s'agit de mettre en place une cellule qui aura pour mission de recruter plus de femmes au profit du parti politique. Au regard des normes et rôles genrés que la société confère à la femme et qui constituent un obstacle à son engagement politique, il sera nécessaire d'approfondir la réflexion afin de définir les meilleures approches à adopter.

Pour amener les femmes à adhérer massivement dans les partis politiques, il faudra les aider à surmonter l'idée que la femme n'est pas faite pour être leader, l'absence de modèles féminins et le manque de confiance en elles. Il faudra aussi les rassurer qu'elles réussiront à dépasser les autres obstacles comme la charge des tâches ménagères et des enfants, le caractère "sale" de la politique et la probable désapprobation par la famille.

### **Activité 2.2 : Mise en place d'une plateforme en ligne de recrutement des militants en général et des militantes en particulier.**

La mise en place d'une plateforme en ligne de recrutement vise à moderniser le processus d'inscription et à rapprocher le dispositif aux "clientèles". Le recrutement en ligne revêt de multiples avantages, aussi bien pour les partis politiques que pour les postulantes à savoir :

- le recrutement en ligne est rapide et peu coûteux ;
- le public atteint est plus large, non uniquement délimité à un territoire géographique ;
- les postulantes ont facilement accès à de nombreuses informations concernant le parti politique dans lequel elles postulent.

### **Activité 2.3 : Identification des cibles (femmes mariées professionnelles, femmes mariées ménagères, femmes célibataires, jeunes filles étudiantes, jeunes filles élèves etc.) et définition pour chacune des cibles une stratégie de recrutement ;**

Il s'agit d'adapter la stratégie de recrutement à chaque cible en vue d'accroître les chances de la convaincre. Ainsi, cette il pourrait s'agir de :

- Focus groupes pour les femmes mariées ménagères et les étudiantes au regard de leur nombre et de leur disponibilité
- Causeries ciblées (porte-à-porte) avec les femmes fonctionnaires compte tenu de leur disponibilité
- Organiser des séances de discussions (conférences) dans les universités avec les jeunes filles. Ceci pour donner un cadre de d'échange et de pondération des idées aux jeunes, Ce cadre permettra également aux jeunes de poser leurs préoccupations et de bénéficier de conseils de spécialistes.
- Mettre en place une cellule de formation des nouvelles militantes sur le parti politique, son idéologie, ses structures, son fonctionnement et sur les questions politiques et démocratiques de façon générale afin d'accroître la culture politique et idéologique des militantes.
- Proposer des cours en informatique (Word, Excel, PowerPoint etc.) aux militantes. Cette formation retiendra particulièrement l'attention des étudiantes.
- Mettre en place un système d'identification de chaque « militante avec des coordonnées à jour, ses centres d'intérêt, son implication associative etc.

### **Activité 2.4 : Établissement d'un répertoire des membres en général et des membres féminins en particulier.**

Ce répertoire permettra au parti politique de disposer d'une liste exhaustive des membres féminins et toutes les informations utiles sur elles. Ces informations pourraient aider le parti à mieux planifier ses activités



### **4.3. Activités liées à l'objectif spécifique 3 :**

**La participation des femmes dans les activités du parti est plus active**

#### **Activité 3.1 : Identification de coachs (femmes ou hommes) au sein des partis afin de leur confier à chacun un certain nombre de nouvelles militantes**

Les nouvelles militantes fraîchement recrutées ont nécessairement besoin d'être accompagnées pour acquérir plus de compétences, de savoir-faire et de confiance en soi. Ce coaching leur permettra de s'imprégner des réalités de la politique et de faciliter leur intégration au sein du parti.

#### **Activité 3.2 : Mise en place un cadre de de discussion et de causeries avec les membres féminins**

Cette activité vise à motiver les femmes afin de les retenir dans les partis politiques. Les thématiques de causeries pourraient être des sujets ayant trait à leur vie quotidienne et portant sur leurs intérêts et besoins spécifiques. La charge des tâches ménagères et familiales et le caractère "sale" de la politique (harcèlement sexuel, corruption, coups bas, violence morale, atmosphère agressive...) sont parmi les obstacles qui entravent l'engagement politique des femmes. Le cadre d'échanges pourrait servir de lieux de partage d'expériences et de conseils et pourrait permettre aux femmes de s'affranchir de ces obstacles.

#### **Activité 3.3 : Création d'une structure spécifique pour jeunes femmes (si elle n'existe pas déjà)**

Les jeunes femmes souffrent d'un double handicap lié à la fois à leur sexe et à leur âge. Entre jeunes, elles se font dominer par les hommes, Entre femmes, elles se font dominer par les femmes plus âgées. Il est donc important pour elle d'avoir une structure à elles où elles peuvent évoluer. Dans le cadre de cette structure elles peuvent se coacher et encourager mutuellement, mais elles doivent aussi être coachées par les dirigeants du parti, aussi bien hommes que femmes.

#### **Activité 3.4 : Dotation d'un budget autonome aux structures de femmes**

Les partis politiques disposent généralement de sections féminines/mouvements de femmes qui ont la charge de la conduite de la politique genre du genre. Mais le fonctionnement des sections des femmes ne constitue généralement pas une priorité pour la majorité des partis politiques. Par ailleurs, ces structures ne jouissent pas d'une véritable autonomie. Pour toute décision, elles doivent se référer à la hiérarchie du parti, qui a le dernier mot. Malheureusement, les structures des femmes sont trop souvent utilisées par les leaders politiques pour animer et « meubler » les manifestations publiques. Ainsi, ces structures manquent de ressources pour la mise en œuvre de leurs activités. En vue de permettre aux sections féminines de conduire convenablement leurs activités, il est important de les doter d'un budget autonome.

#### **Activité 3.5 : Mise en place d'une école de formation des femmes du parti / un programme de formation au profit des femmes du parti et y allouer des ressources.**

L'absence de femmes techniquement compétentes est généralement avancée par les responsables des partis politiques pour justifier la faible représentation des femmes dans les instances décisionnelles. Pour y remédier, il est nécessaire de renforcer les capacités des femmes à travers la mise en place d'une école de formation pour une durabilité de l'action.

#### **Activité 3.6: Mise en place d'un mécanisme de suivi des formations des femmes.**

La mise en place d'un dispositif de suivi est nécessaire afin de permettre à toutes les femmes militantes de bénéficier équitablement des formations. Il permettra également d'adapter les formations aux besoins des bénéficiaires.

### **Activité 3.7 : Mise en place d'un comité d'écoute et d'un système de sanction contre les auteurs de harcèlement sexuel des femmes**

A l'instar d'autres organisations, les partis politiques connaissent également le phénomène du harcèlement sexuel. Ce phénomène constitue un obstacle majeur à l'engagement politique des femmes. Promouvoir la participation politique demande la mise en place de mesures pour venir à bout de ce phénomène. Au regard de la sensibilité de la question et pour rassurer les femmes militantes, il est recommandé la mise en place d'un comité d'écoute qui aura pour mission d'accompagner les femmes en général et les jeunes femmes en particulier. Aussi, un système de sanctions est essentiel pour dissuader les auteurs de harcèlement sexuel des femmes.

### **Activité 3.8 : Actions pour faciliter la conciliation de la vie familiale et la vie politique**

Il s'agit de mettre en place une cellule avec pour mission d'approfondir la réflexion afin de définir les meilleures approches à adopter. Parmi les actions possibles on peut mentionner le fait d'ajuster les horaires des réunions, et de prévoir une nounou/garderie pendant les réunions.

### **Activité 3.9 : Création d'un cadre d'échanges entre les femmes et les responsables des partis politiques**

La mise en place d'un tel cadre vise à permettre aux femmes d'exposer directement leurs préoccupations aux premiers responsables à créer une relation de proximité entre elles et les responsables. Ce qui permettra de renforcer la confiance des femmes vis-à-vis des responsables et de leur donner plus d'assurance.

### **Activité 3.10 : Création d'un système de récompense pour les plus méritantes et les plus engagées**

L'objectif principal du système de récompense est d'assurer une performance optimale au sein du parti en stimulant l'émulation. La récompense pourrait être basée sur le niveau de participation aux activités du parti ; en effet, l'objet de la récompense devrait être bien pensé afin d'éviter une situation de concurrence ou de conflit entre les militantes qui créerait un effet pervers.

#### **4.4. Activités liées à l'objectif spécifique 4 :**

**La représentation des femmes dans les instances décisionnelles et sur les listes électorales des partis est accrue**

### **Activité 4.1: Adoption de quotas concernant la présence de femmes dans les instances de direction**

Peu de femmes sont présentes dans les postes décisionnels et elles y assurent trop souvent un rôle de régence (par exemple le mari décédé, l'héritier trop jeune) ou de simple représentation (présidente du mouvement des femmes). L'implication des femmes se limite souvent à une présence physique et à l'animation pour agrémenter l'accueil des autorités de leurs partis politiques. Garantir une participation équilibrée des hommes et des femmes à tous les organes décisionnels du parti requiert la mise en place de mesures fortes comme l'instauration des quotas. Au regard des obstacles

particuliers que rencontrent les femmes en politique, le quota constitue un des moyens susceptibles d'accroître leur nombre et leur implication au sein du parti.

#### **Activité 4.2 : Adoption de quotas concernant le placement des femmes sur les listes électorales**

Il s'agit non seulement d'adopter un quota pour les candidatures féminines, mais de s'assurer que les femmes positionnées sont à des positions éligibles. La mise en place des quotas permettra au parti de s'assurer que les femmes sont inscrites en nombre conséquent sur les listes. En adoptant des quotas pour le placement des femmes sur les listes, le parti montrera sa volonté à renforcer la participation politique des femmes et pourrait en retour enregistrer plus d'adhésions féminines.

#### **Activité 4.3 : Création d'une banque de candidates au sein du chaque parti politique**

L'objectif est d'identifier activement les membres féminins qui ont le potentiel d'être candidates et/ou dirigeantes. La banque sera constituée de femmes disposant de connaissances et compétences requises pour siéger dans les instances décisionnelles et/ou être positionnées sur les listes. Un dispositif d'accompagnement de ces femmes pourrait être mis en place par le parti afin de faciliter leur positionnement. Aussi, elles pourraient mieux se préparer financièrement et techniquement pour faire face aux éventuelles difficultés.

#### **Activité 4.4 : Formation de candidates**

Par manque de ressources financières et d'assurance, les femmes candidates élaborent des stratégies électorales qui sont jugées trop souvent réduites à des cibles limitées comme la tribu, la région, les relations personnelles. Ainsi, ces stratégies sont, par conséquent jugées peu convaincantes et peu ambitieuses aux yeux de l'électorat et des responsables des partis politiques. De plus, comme les femmes manquent généralement de confiance en elles, elles ont souvent du mal à parler en public. Pour juguler cette insuffisance, les partis politiques doivent accompagner les candidates par des formations en vue de les rendre plus compétitives face aux candidatures masculines. Les formations pourraient porter sur la mobilisation de fonds, la formulation des messages, et la communication avec les électeurs et avec les médias.

#### **Activité 4.5 : Mise en place d'un fonds interne au parti pour soutenir les candidates et créer des réseaux pour lever des fonds.**

L'un des obstacles qui entravent le positionnement des femmes sur les listes électorales et l'une des principales difficultés que connaissent les candidates sont d'ordre financier. En effet, il ressort des entretiens qu'en général les femmes manquent de ressources pour financer leurs campagnes électorales. La mise en place de fonds interne permettra de soutenir les candidatures féminines. Aussi la mobilisation des ressources et la formation des réseaux constitue une alternative au problème de financement.

#### **Activité 4.6 : Formation de nouvelles élues après leur élection**

Afin d'accroître les chances de réussite de leurs mandats, il est nécessaire que les femmes élues bénéficient d'un accompagnement de la part de leurs partis politiques respectifs à travers des actions de formation. Ces formations leur permettront de mieux exercer leur autorité et d'avoir une confiance en soi pour l'accomplissement de leurs missions.

#### **Activité 4.7 : Renforcement de la visibilité et de la notoriété des femmes dans les partis politiques en les mettant en premier plan sur la scène, en les choisissant comme porte-parole, directrice de campagne, etc**

La majeure partie des femmes engagées en politiques se voient généralement confiées plus de missions de mobilisation ou d'animation (applaudisseuses, chanteuses pour agrémente l'accueil des autorités de leurs partis politiques) que de tâches valorisantes. L'autonomisation politique de la femme demande qu'elle soit valorisée à travers les rôles qui lui sont confiés. Ainsi, la mettre sur la scène lui permettra de renforcer sa notoriété, facteur important pour son positionnement.

#### **Activité 4.8 : Formation des femmes qui occuperont les postes de responsabilité dans la conduite des campagnes électorales.**

Participer à la conduite des campagnes électorales nécessite des compétences spécifiques. C'est pourquoi il est nécessaire que les partis politiques mettent en place un programme de renforcement des capacités des femmes qui seront déployées dans les instances de conduite des campagnes électorales.

Cependant ces formations et placements doivent être précédés :

- D'une analyse des besoins en formation genre du staff et des militant (e)s en lien avec les missions indiquées dans les postes de responsabilité
- L'élaboration d'un plan de formation spécifique pour les postes de responsabilité et des candidatures
- L'élaboration d'un budget détaillé du plan de formation
- La validation du plan de formation et le budget
- D'une allocation conséquente des ressources nécessaires pour réaliser les formations

#### **4.5. Activités liées à l'objectif spécifique 5 :**

**Les membres masculins sont plus réceptifs aux besoins spécifiques des membres féminins**

#### **Activité 5.1 : Organisation des sessions de formation en genre à l'intention des dirigeants et des membres du parti**

Organiser des sessions de formation sur le genre et ses implications contribuera à une meilleure compréhension des difficultés et des obstacles que rencontrent les femmes et les rendra plus réceptifs aux besoins spécifiques de la femme.

Il s'agira notamment de faire comprendre aux hommes qu'avant d'encourager les femmes à s'engager davantage, ils doivent faire preuve d'empathie. Ils doivent se mettre à la place des femmes et leur montrer qu'ils sont conscients des multiples obstacles qu'elles auront à affronter et qu'eux n'ont pas à affronter. Ils doivent exprimer aux femmes qu'ils comprennent leur hésitation et leurs craintes. Seulement après s'être mis à la place des femmes et après leur avoir montré qu'ils comprennent les obstacles qu'elles auront à affronter, les hommes doivent dire: "Nous avons besoin de vous en politique. On va vous soutenir et vous encourager. On va vous défendre et vous aider à dépasser ces obstacles."

Les hommes devront aussi être patients. Même avec empathie et encouragement, une femme mettra généralement plus de temps qu'un homme à s'engager pleinement. Elle ne pourra pas surpasser toutes ses hésitations et ses craintes du jour au lendemain. C'est un travail de longue haleine.

#### **Activité 5.2 : Mettre en place au sein des partis politiques des "ambassadeurs du genre"**

Parmi les causes de la faible représentation des femmes en politique figure le refus de ceux qui ont le pouvoir (généralement les hommes) qui font tout pour le garder et qui bloquent ainsi l'ascension des

femmes. La mise en place au sein des partis politiques des ambassadeurs du genre vise à obtenir l'accompagnement de certains hommes qui sauraient sensibiliser leurs pairs.

#### **4.6. Activités liées à l'objectif spécifique 6 :**

**Un système efficace et adéquat de monitoring et d'évaluation du genre est instauré.**

##### **Activité 6.1 : Mise en place d'un dispositif constitué d'indicateurs et de cibles à atteindre**

Le système de suivi et évaluation a pour objectif de définir les aspects de la stratégie à mesurer et à identifier les indicateurs qui serviront à renseigner sur l'état d'avancement du projet, les résultats obtenus, les insuffisances afin d'en tirer des conclusions. L'objet du dispositif est de fournir aux responsables et aux militants un référentiel commun d'appréciation de l'atteinte des objectifs fixés. Il constitue un outil essentiel pour juger de la progression réalisée en direction des objectifs et des résultats et pour fournir des informations fiables et précises aux responsables.

##### **Activité 6.2 : Installation et actualisation du partage d'une base de données de bonnes pratiques**

La mise en place de la base de données permettra au parti permettra de capitaliser les bonnes expériences en matière de participation politique des femmes et les partager au sein de tous les militants. Pour ce faire, pour partager les savoirs issus de la pratique, il est nécessaire de collecter et d'organiser les informations, de les analyser et de restituer les leçons tirées des expériences.

##### **Activité 6.3 : Production d'un rapport annuel portant sur la situation genre au sein du parti.**

La production de ce rapport permettra au parti d'évaluer l'évolution de la situation en termes de promotion du genre et de l'implication effective des femmes en son sein. Il permettra d'évaluer le niveau d'égalité des sexes au sein du parti, et d'identifier et éliminer toute pratique qui sape directement ou indirectement la participation des femmes. L'élaboration du rapport nécessite l'implication de toutes les parties prenantes à la gestion du parti, aussi bien les hommes que les femmes.

## **5. Mise en œuvre de la stratégie**

Le présent document sera présenté, amendé et validé lors d'un atelier de validation avec la participation de hauts responsables des six principaux partis politiques burkinabé.

Pour opérationnaliser la stratégie genre, les instances dirigeantes nationales de chaque parti devront ensuite réaliser les mesures suivantes :

- 1) Organiser un atelier interne de partage et d'appropriation de la stratégie ;
- 2) Rédiger un plan d'action de mise en œuvre de la stratégie en l'adaptant aux réalités du parti ; ce plan doit être assorti de budget et de mécanisme de suivi-évaluation ;
- 3) Diffuser la stratégie auprès de tous les membres du parti en vue de son appropriation ;
- 4) Mettre en œuvre les actions adoptées selon le planning décidé par le parti ;
- 5) Assurer un suivi régulier de la mise en œuvre par les dirigeants nationaux du parti.

## **6. Contexte de l'élaboration de la stratégie genre**

Au Burkina Faso, de nombreuses recommandations ont porté sur l'autonomisation de la femme, pourtant les inégalités persistent. Il faut remonter à la colonisation pour comprendre une partie des raisons de la marginalisation de la femme dans le champ politique. Contrairement à la société précoloniale africaine où la femme jouait un rôle politique important, le système colonial l'a

marginalisée. En effet, Joseph Ki Zerbo souligne que sous la colonisation, on n'imaginait pas l'enseignement pour les jeunes filles. Ainsi, on ne recrutait pas des femmes comme fonctionnaires (CGD, 2009).

Historiquement, le Burkina Faso, dans les années 1980, a été pionnier dans la promotion des droits des femmes, et a constitué un exemple dans le monde sous l'impulsion du président Thomas Sankara. C'est pendant cette période que la Convention sur l'élimination de toutes les discriminations contre les femmes (CEDEF) a été ratifiée par le Burkina Faso. C'est aussi à cette période que le 8 mars, journée internationale des droits des femmes, a été déclarée journée chômée et payée.

Une étude réalisée par le Centre pour la gouvernance démocratique (CGD) en 2005 sur la « participation politique des femmes au Burkina Faso » a mis en exergue les principaux freins et obstacles qui empêchent une véritable éclosion du potentiel des femmes burkinabè dans la sphère politique. L'étude a révélé des causes structurelles dans les domaines socio-culturel et économique fondées notamment sur les rapports inégaux de genre, et des causes conjoncturelles dans les domaines politique et institutionnel, résultantes des premières, du fait de la socialisation marquée par le patriarcat en général. Ces causes interpellent les hommes mais surtout les femmes burkinabè, à tous les niveaux et dans toutes les catégories. Les hommes sont interpellés en tant que détenteurs « structurellement décrétés » du pouvoir de domination aux plans social, économique, politique et institutionnel et éduqués à exercer et à jouir de ce pouvoir. Ils doivent accepter de réviser leur position.

Les femmes sont interpellées en tant que stratèges structurels du fait de leur triple rôle (rôle de production, de reproduction et de gardienne des traditions) où il leur a été attribué la forte et noble responsabilité d'inculquer les premiers rudiments de la vie à l'enfant, futur (e) homme ou femme. Le cumul de ces trois rôles représente une contribution considérable de ces femmes à la vie sociale, et paradoxalement, constitue souvent un frein à leur liberté. Cette importante mission est accomplie, assumée par les femmes avec un statut inférieur, une grande vulnérabilité à la pauvreté et des limites « imposées par la société » à l'éclosion de leur potentiel individuel et collectif pour participer pleinement dans les différents domaines.

Ces dernières années, de nombreuses initiatives et actions ont été développées par les organisations de la société civile (OSC), l'Etat, les partenaires au développement et les partis politiques pour interpellier sur le déséquilibre entre la représentation des hommes et celle des femmes dans les sphères de décisions. Ces initiatives visent à sensibiliser l'opinion burkinabè réticente sur les enjeux de la participation politique des femmes, et donc à transformer les représentations des citoyens sur les enjeux de la participation politique des femmes.

C'est dans ce contexte que le gouvernement burkinabè a adopté en 2009 une politique nationale genre et qu'une loi sur le quota genre a été adoptée par l'Assemblée nationale la même année. La loi oblige les formations politiques à présenter sur les listes de candidature aux élections législatives et municipales au moins 30% de l'un et l'autre sexe. En d'autres termes, les listes électorales doivent comporter au minimum 30% d'hommes ou 30% de femmes. Cependant, la formulation de la loi est caractérisée par de nombreuses insuffisances. D'un, il ne s'agit pas d'un quota au résultat mais plutôt d'un quota neutre d'au moins 30% de l'un et de l'autre sexe sur les listes électorales. Autrement dit, la loi n'oblige pas les partis à un positionnement particulier des femmes. Elles peuvent donc se retrouver en des positions non éligibles. De deux, la loi n'est pas contraignante. Le non-respect du quota n'est donc pas motif de rejet de la liste. La seule sanction est une réduction du financement

public alloué au parti. Etant donné que ce financement est d'une importance marginale, les partis ne perdent pas grand-chose à ne pas respecter le quota.

Il n'est donc pas étonnant que la loi n'ait pas permis d'accroître le nombre de femmes élues comme le démontrent les données du tableau ci-dessous :

Législature	Nombre total de députés	Nombre d'hommes	Nombre de femmes	Proportion de femmes
1997	111	102	9	8%
2002	111	98	13	12%
2007	111	94	17	15%
2012	127	103	24	19%
2015	127	112	15	12%

Dans les assemblées municipales la situation n'est guère meilleure. Une représentation de 30% en termes d'élus de chaque sexe est loin d'être atteinte.

De plus, la loi ne porte que sur la représentation des femmes en termes de positions élues. Il reste beaucoup à faire en ce qui concerne la représentation à travers les postes nominatifs, d'autant qu'il existe un potentiel important de femmes cadres dans la Fonction publique que le gouvernement pourrait promouvoir à des postes de responsabilité.

Le 8 mars 2018, le président du Faso, Roch Marc Christian Kaboré a rencontré les femmes du Burkina Faso pour recenser leurs difficultés. En mi-février 2019, l'Assemblée nationale du Burkina a organisé un forum national au cours duquel l'état des lieux et les stratégies pour une meilleure autonomisation des femmes au Burkina Faso ont été abordés. La mise en œuvre des recommandations issues de ces rencontres apporterait un plus à la femme burkinabè et à la société dans son ensemble. Parmi les recommandations, il y avait la révision de la loi sur le quota.

Ainsi, une nouvelle loi sur le quota-genre a été adoptée le mercredi 22 janvier 2020. Comme celle de 2009, elle fixe le quota et précise les modalités de positionnement des candidats aux élections législatives et municipales. Le principe de 30% a été maintenu et une partie des insuffisances ont été corrigées. Il s'agit de la modalité de positionnement alternée femme-homme ou homme-femme des candidats aussi bien pour la liste des titulaires que pour celle des suppléants. Si ce principe est respecté aux prochaines élections cela devrait avoir un effet notable en termes d'élues, puisqu'il n'est plus possible de reléguer les 30% de femmes en queue de liste. Egalement, l'article 3 dispose que chaque parti ou regroupement d'indépendants devra veiller à ce que les listes présentées comportent en tête de listes titulaires au moins 30% de l'un et l'autre sexe. Les sanctions retenues sont qualifiées de positives parce qu'elles consistent à octroyer à tout parti politique qui respectera les nouvelles dispositions un surplus de 20% du montant alloué par l'Etat pour la campagne électorale. En revanche, le non-respect du quota n'est toujours pas motif de rejet de la liste. Ainsi, un parti qui n'estime pas avoir besoin du surplus de financement peut simplement ignorer la loi, sans courir d'autres conséquences.

## 7. Diagnostic des inégalités de genre au Burkina Faso

L'analyse qui suit tente de mettre en exergue les inégalités de genre dans des aspects clés de la vie des partis politiques.

### 7.1. Inégalité de représentation dans les institutions politiques

Bien que représentant 51,7% de la population, les femmes burkinabè sont sous-représentées en politique et en économie. Malgré les dispositions de la loi N 010-2009/AN du 16 avril 2009 portant fixation de quotas de 30% de l'un ou l'autre sexe aux élections législatives et municipales, à la faveur des dernières élections législatives en 2015, seulement 406 femmes ont été inscrites sur la liste nationale selon la Commission électorale nationale indépendante (CENI).

Depuis 2015, on l'a vu, il n'y a que 15 femmes élues députés titulaires sur les 127 députés, soit 12% des députés, encore moins qu'en 2012 où il y en avait 24, soit 19%. Le premier gouvernement du président Rock Marc Christian KABORE nommé le 06 janvier 2016 comptait 32 membres, dont 7 femmes, soit 21,8% de femmes. Sur les 7 femmes, seulement 4 occupent des ministères pleins et 3 des ministères délégués. On compte une seule femme présidente d'institution. Ce constat est également fait dans les gouvernements qui ont suivi ce premier gouvernement comme l'illustre le tableau ci-dessous.

N° Gouvernement	Nombre de membres	Nombre de femmes	Proportion de femmes
Gouvernement 1	30	7	23%
Gouvernement 2	31	7	23%
Gouvernement 3	31	6	19%
Gouvernement 4	32	7	22%

Dans le domaine économique, sur les 21 membres que compte le bureau consulaire de la Chambre de commerce et d'industrie du Burkina Faso (CCIBF), un seul membre est une femme.

### 7.2. Inégalité dans les postes de responsabilité au sein des partis politiques

Les femmes sont non seulement sous-représentées dans les partis politiques, mais aussi dans les sphères de prise de décision politique. En effet, seulement 13% des membres des organes directeurs (bureaux ou secrétariats politiques nationaux) des partis politiques partenaires (MPP, UPC, CDP, ADF/RDA, NTD, UNIR/PS) sont des femmes. Toutefois, dans la structuration des partis politiques, on retrouve des secrétariats aux questions féminines et des unions de femmes. Dans la plupart des cas, cette modalité de participation n'augmente pas l'influence des femmes. Celles-ci sont confinées dans des secrétariats où en général, elles ont peu de poids dans les partis politiques. Soit, on leur confie la trésorerie, sachant que la plupart des partis disposent de peu de ressources, soit elles sont chargées des questions sociales, ou de la mobilisation féminine ou du genre. Sur la centaine des partis politiques burkinabè, seulement trois sont dirigés par des femmes.

### 7.3. Inégalité d'accès aux connaissances, et informations et instruments politiques

Les femmes sont moins informées sur les enjeux politiques, peu formées sur les différentes idéologies politiques, connaissent moins les instruments à utiliser dans la politique. Le déséquilibre entre les deux sexes et en faveur des hommes en matière d'éducation, de formation et d'encadrement expliquent en partie cette situation



#### **7.4. Inégalité dans le positionnement sur les listes de candidature**

L'adoption de la loi n°010-2009/AN du 16 avril 2009 portant fixation de quotas aux élections législatives et aux élections municipales au Burkina Faso est, dans le domaine de la gouvernance démocratique, l'une des réformes législatives phares adoptées par l'Assemblée nationale burkinabè au cours de ces dernières années. Cependant, comme on l'a vu, les résultats escomptés n'ont pas été atteints car le positionnement des candidates est resté à l'initiative des partis politiques qui sont sensibles à l'idéologie patriarcale dominante. Aux dernières élections législatives, l'analyse du positionnement des femmes sur les listes électorales des six partis politiques les plus représentatifs au parlement a montré qu'en moyenne seulement 15% des candidats titulaires étaient des femmes, et ce malgré le quota fixant les 30%.

### **8. Les fondements de la stratégie genre**

La présente stratégie genre est fondée sur des standards internationaux et nationaux et l'approche basée sur les droits humains.

#### **8.1. Les engagements internationaux et nationaux**

Le Burkina Faso a adhéré à plusieurs engagements internationaux en faveur des droits des femmes. Parmi les principaux engagements, on peut citer :

- i) La Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes qui défend, entre autres, leur droit à prendre part à la vie publique ;
- ii) Le Programme d'action de Beijing qui appelle à l'abolition des obstacles à la participation équitable. « L'empowerment des femmes et leur pleine participation dans des conditions d'égalité dans toutes les sphères de la société, incluant la participation aux processus de décision et l'accès au pouvoir, sont fondamentaux pour l'obtention de l'égalité, du développement et de la paix. » (Conférence de Beijing 1995) ;
- iii) Les Objectifs de Développement Durable (ODD) qui mesurent, entre autres, les progrès en faveur de l'égalité des sexes par la proportion des sièges parlementaires occupés par des femmes.

Il importe de relever qu'ONU Femmes milite en faveur de nouvelles législations nationales et de réformes constitutionnelles garantissant le juste accès des femmes à la vie politique, que ce soit comme électrices, candidates, élues ou membres de la fonction publique. L'organisation onusienne travaille avec les équipes de pays des Nations-Unies et avec la société civile à des programmes de gestion du processus électoral afin de faire respecter les droits des femmes, et notamment leur droit de voter et de mener campagne sans subir de violence.

Au niveau national, les autorités burkinabè ont pris des actes en faveur des droits des femmes. La stratégie genre repose sur ces fondements législatifs et politiques

Au plan législatif, on peut retenir :

- la Constitution de 1991, en son article 12, dispose que « tous les Burkinabès sans distinction aucune, ont le droit de participer à la gestion des affaires de l'Etat et de la société. À ce titre, ils sont électeurs et éligibles dans les conditions prévues par la loi » ;

- la loi portant Code électoral de 2015 qui dispose en son article 154 : « Sous peine de nullité, les listes de candidatures doivent comporter au moins un candidat de l'un ou l'autre sexe » ;
- La loi n°010-2009/AN du 16 avril 2009 (modifiée en 2019) portant fixation de quotas aux élections législatives et aux élections municipales au Burkina Faso est l'une des réformes législatives phares adoptées par l'Assemblée nationale au cours de ces dernières années ;
- l'Assemblée nationale a aussi fait un clin d'œil au genre. Le règlement intérieur de l'Assemblée nationale adopté en décembre 2018 prévoit un poste obligatoirement de vice-président réservé à la femme et 3 postes de secrétaires parlementaires également réservés aux femmes. Une commission chargée du Genre et des Affaires Sociales et de la Santé a été créée.

Au plan politique, on peut également citer :

- le Programme national de développement économique et social (PNDES) qui est le référentiel national en matière de développement pour tous les acteurs aborde le genre sous l'angle des inégalités de genre, l'exclusion sociale, la participation politique des femmes, le faible niveau d'emploi et d'éducation des femmes et propose des solutions pour y remédier et met l'accent sur le développement du capital humain ;
- la Politique nationale Genre du 8 juillet 2009. Elle est un cadre d'orientation pour l'action gouvernementale et pour l'ensemble de ses partenaires dans le domaine du genre pour promouvoir l'égalité des chances entre les hommes et les femmes dans le processus de développement ;
- le Guide d'intégration du genre dans les politiques sectorielles qui est un outil stratégique de planification et de gouvernance des actions publiques de développement durable qui facilite la participation efficace et efficiente des hommes et des femmes au développement du Burkina Faso ;
- le Guide d'intégration du genre Plans communaux de développement (PCD) élaboré par l'Association des municipalités du Burkina (AMBF), qui est un outil permettant de réduire les inégalités de genre dans les conseils municipaux.

## **8.2. L'approche basée sur les droits humains**

Les engagements internationaux et nationaux sont fondés l'approche basée sur les droits humains. La stratégie est fondée sur des principes inspirés de l'approche basée sur les droits humains.

### **1) Non-discrimination - Egalité de droits**

L'égalité signifie que les hommes et les femmes ont les mêmes droits. Nul ne peut être discriminé à cause de sa naissance, de son sexe, de ses idées, de la couleur de sa peau, etc. Dans la vie des partis politiques, ce principe exclut toute discrimination de membres sur la base de leur sexe.

### **2) Participation**

Elle vise une implication effective des femmes comme des hommes aux organes décisionnels et d'exécution des partis politiques en veillant à créer des conditions favorables à l'appropriation des enjeux électoraux, des orientations et documents du parti politique par chacun(e).

### **3) Redevabilité**

C'est l'obligation pour tout membre du parti détenant une parcelle de responsabilité de rendre compte de sa gestion aux membres du parti. C'est aussi le droit pour tout membre du parti, qu'il soit homme ou femme, de réclamer des comptes à ceux ou celles qui occupent des responsabilités, sans que cela ne soit perçu comme un acte d'indiscipline.

### **4) Responsabilité mutuelle**

Elle consiste à faire en sorte que chaque militant (e) ait conscience des problématiques de genre, se sente directement concerné par celles-ci, et trouve intérêt à participer à leur résolution dans la vie du parti politique. Elle consiste également en une synergie d'actions entre hommes et femmes.

## 9. Conclusion

La pertinence de l'élaboration d'une stratégie genre pour les partis politiques au Burkina Faso est sans équivoque au regard des défis à relever pour renforcer la participation politique des femmes.

Une véritable intégration du genre implique un réel engagement en faveur d'une réduction des inégalités entre femmes et hommes. De toute évidence, un tel engagement ne peut pas être demandé à des acteurs sans que la structure de tutelle l'internalise également dans ses pratiques et modes de fonctionnement internes. Ceci implique non seulement des initiatives en faveur d'une réduction des inégalités entre femmes et hommes à l'intérieur de la structure, mais aussi une remise en question de la répartition du pouvoir, donc des structures hiérarchiques.

L'intégration du concept genre dans une structure signifie aussi que tous les individus membres adhèrent à cet engagement pour œuvrer en synergie, avec la plus grande cohérence et crédibilité. Il n'est pas étonnant que les obstacles à l'intégration du concept de genre semblent se situer surtout à ce niveau individuel, car il n'est jamais agréable de passer au crible sa propre manière de penser et d'agir. Après tout, ne s'agit-il pas tout simplement de la même chose que le fameux « changement de mentalité » qui est aussi inhérent à tout processus de développement ?

Intégrer le concept de genre ne veut pas pour autant dire « imposer un point de vue occidental ». Il est crucial de souligner la spécificité contextuelle des réductions d'inégalités possibles et souhaitables, en fonction des aspects socioculturels d'une part et de la volonté des femmes elles-mêmes, d'autre part. En effet, il est impossible de renforcer le pouvoir d'action pour des femmes qui ne le veulent pas. Ceci pose de toute évidence le problème des aspirations et de la capacité d'expression des femmes, notamment si elles sont fortement soumises. L'opinion de ces dernières est rarement prise en compte dans la vie courante et il est fortement improbable qu'elles développent un esprit revendicatif la première fois que la question de l'expression de leurs aspirations leur est posée. La prise en compte des rapports de genre implique alors aussi la création d'espaces d'échange et de concertation entre femmes. Ainsi, la présente stratégie genre doit être vue comme une voie de changement avec tous les obstacles et opportunités inhérents au changement.

La réalisation des objectifs visés par la stratégie doit impérativement se faire avec l'implication de toutes les sections du parti. Si les femmes doivent être encouragées à participer davantage à la vie politique, il est aussi important d'impliquer les hommes dans la lutte pour l'égalité des sexes. La promotion du genre au sein des partis politiques ne doit pas être uniquement une mission dédiée aux femmes mais doit constituer un objectif du parti impliquant aussi bien les hommes et les femmes. En effet, pour atteindre l'égalité entre hommes et femmes, il est d'une importance capitale que les hommes et les femmes soient impliquées dans la mise en œuvre des actions identifiées à cet effet.

Tous les deux doivent être animés de la même volonté de réduire ou de mettre un terme aux inégalités au sein de la société en général et des partis politiques en particulier. Aussi, il est

nécessaire que les hommes soient davantage impliqués dans la mise en œuvre des actions visant à une égalité effective des hommes et des femmes.

Les objectifs et les actions-clés de la stratégie doivent être validés par les partis politiques dans une optique d'appropriation et de contextualisation en fonction de leurs orientations. Les partis politiques ayant des niveaux disparates en matière d'intégration du genre, la mise en œuvre de la présente stratégie requiert l'engagement de chaque parti sous l'impulsion des présidentes des responsables du genre. La nécessaire collaboration entre partis politiques demeure incontournable pour relever les défis communs en matière d'égalité des sexes.

La disponibilité continue des ressources financières est indispensable pour la viabilité des actions. Le caractère stratégique des actions et le changement de comportement attendu en faveur du genre, ne sauraient être compatibles avec des financements ponctuels ou discontinus. Il va donc sans dire que l'engagement des directions nationales des partis politiques est fondamental pour que cette stratégie puisse enclencher un processus de changement dans le parti.

*Le mot de la fin : Si l'on veut plus de femmes en politique, ce n'est pas pour avoir moins d'hommes, mais pour avoir une société plus juste !*